

Convocation Conseil Municipal
Du mercredi 09 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en mairie, salle du Conseil municipal, à **20 h 45**, le mercredi 09 novembre 2022.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la séance, vous pouvez donner procuration à un des membres du conseil de votre choix.

Rappel : le quorum est de 5 membres.

Ordre du jour :

- 1/ Autorisation de signature pour conventionner avec le CDG 11, aide au recrutement pour l'A.P.C.
- 2/ Création de poste pour l'emploi d'agent(e) postal communal.
- 3/ Proposition de conventionnement avec le CDG11, pour des missions de médiation préalable obligatoire.
- 4/ Autorisation de signature au Maire, pour la convention des instructions d'urbanisme par le service d'urbanisme de la CCRLCM.

Tournissan, le 03 novembre 2022

Marilyse Rivière,

Maire



Procès-verbal du Conseil municipal

du mercredi 09 novembre 2022

Présents : Marilyse Rivière, Mendoza Marie-Claude, Pascal Pamart, Guilhaumou Liliane. Sandrine Ternois Devalcourt. Mazuque Sébastien

Absents : Bigou Idriss excusé. Chouanet Steeve procuration à Pamart Pascal.

Heure début du Conseil : 20 h 45

Heure de fin du conseil : 22h30

Secrétaire de séance : Mendoza Marie-Claude. Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres en exercice inscrits au tableau : 8

Date de la convocation : le 03/11/2022

Madame la maire demande aux conseillers l'autorisation de modifier l'ordre du jour. La demande étant une Délibération Modificative pour régler les frais notariés de l'acte relatif à l'achat de biens non délimités et autres frais notariés non envoyés à ce jour. Mme la maire propose au conseil de traiter ce point en premier. Le conseil vote ce point à l'unanimité par 7 voix Pour

Ordre du jour.

1/. Délibération Modificative.

Il convient en INVESTISSEMENT, puisque la nomenclature actuelle a été modifiée, de régler ces frais en investissement et non en fonctionnement.

Chapitre 21	Compte 2111	Ajouter	+	2000€
Chapitre 23	Compte 231 OP 143	Retrancher	-	2000€
Vote pour les deux délibérations : CONTRE 0 ABS 0 POUR 7				

2/ Autorisation de signature pour conventionner avec le CDG 11 une aide au recrutement de l'APC.

Madame la maire informe le conseil de la mutation de Madame Mestre pour la commune de Talairan. Son départ est à compter du 1^{er} janvier 2023. Il convient de recruter une autre personne rapidement pour la remplacer et d'ouvrir ce poste qui devient vacant.

Pour cela Madame la maire souhaite confier la mission au Centre De Gestion de l'Aude, qui est habilité pour le recrutement du personnel des collectivités territoriales.

Après lecture de la délibération fixant les règles de ce conventionnement, et débat le conseil vote.

VOTE : CONTRE 0 ABS 0 POUR 7

3/ Création de poste pour l'APC.

Le poste actuel est occupé par une agente titulaire de la fonction publique territoriale, dont le grade est Agent Administratif. Pour ouvrir ce poste à un agent(e) non titulaire il faut créer un poste qui permette aux personnes contractuelles ou titulaires, avec un grade différent ou identique d'y accéder.

Lecture de la délibération est faite, après concertation le conseil passe au vote.

VOTE : CONTRE 0 ABS 0 POUR 7

4/ Proposition du CDG 11 de conventionnement pour des missions de Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O).

La commune est informée de la mise en place de la médiation préalable obligatoire. Le CDG, volontaire pour expérimenter cette nouvelle approche de règlement des litiges de la Fonction Publique. Cette médiation payante pour la collectivité est gratuite pour l'agent concerné. Lecture des documents envoyé par le centre de gestion est faite pour débattre de l'opportunité ou non d'adhérer à cette convention.

Le conseil a bien compris l'intérêt pour les communes de ce nouveau service crée par le législateur. Il décidera de faire appel à ce service par conventionnement si une situation de conflit devait se présenter. Pas de vote sur cet ordre du jour.

5/ Autorisation de signature avec la CCRLCM pour les instructions d'urbanisme

Mme la Maire rappelle que nous sous-traitons les autorisations d'urbanisme avec le service mis en place par la CCRLCM. Cette dernière propose au conseil de continuer cette délégation de service qui est indispensable pour une bonne maitrise de l'application des règles d'urbanisme par les pétitionnaires.

Rappel : le coût de chaque demande d'instruction pour la commune, est prélevé sur les charges transférées

VOTE : CONTRE 0 ABS 0 POUR 7

DIVERS

-Le rapport demandé au SYADEN pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux nous est parvenu. Madame la maire fait part au Conseil des éclaircissements apportés par Monsieur Auriffeille, auteur de ce rapport.

-Marché de Noël

Mme Mendoza Marie-Claude
Secrétaire



Mme Rivière Marilyse
Maire

